



[PROCÈS VERBAL]

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du 14 avril 2014

DEPARTEMENT DES LANDES
LE MARSAN AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 62
Nombre de conseillers communautaires présents : 60 (59 à partir de l'élection des vice-présidents)
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 08 avril 2014

Membres titulaires présents :

Pierre MALLET, Marie-Christine LAMOTHE, Jean-Max CROZES, Jean-Yves PARONNAUD, Dominique CLAVÉ, Janet DELÉTRÉ Louis PASCAL, Frédéric CARRERE, Joël MALLET, Jean-Marie ESQUIÉ, Guy SIBUT, Jean-Paul ALYRE, Gérard APESTEGUY, Robert DUESO-MAIRAL, Catherine DEMEMES, Geneviève DARRIEUSSECQ, Hervé BAYARD, Muriel CROZES, Bertrand TORTIGUE, Marie Christine BOURDIEU, Charles DAYOT, Chantal DAVIDSON, Farid HEBA, Éliane DARTEYRON, Antoine VIGNAU-TUQUET, Catherine PICQUET, Jean-Paul GANTIER, Catherine DUPOUY-VANTREPOL, Gilles CHAUVIN, Chantal COUTURIER, Bruno ROUFFIAT, Chantal PLANCHENAU, Nicolas TACHON, Stéphanie CHEDDAD, Thierry SOCODIABÉHERE, Pascale HAURIE (jusqu'au point n°3), Jean-Marie BATBY, Marina BANCON, Élisabeth SOULIGNAC-GERBAUD, Didier SIMON, Karen JUAN, Julien ANTUNES, Véronique GLEYZE, Michel GARCIA, Jean-Paul LE TYRANT, Florence THOMAS, Xavier DUMOULIN, Jean-Louis DARRIEUTORT, Régine NEHLIG, Patrick DANGOUMAU, Joël BONNET, Delphine SALEMBIER, Bernard KRZYNSKI, Marie DENIS, Olivier BOISSÉ, Lætitia TACHON, Éric MEZRICH, Maryline ROUSSEAU, Denis CAPDEVOLLE

Absents excusés :

Christian CENET, représenté par sa suppléante, Martine BLEZY

Pouvoirs :

Renaud LAHITETE donne pouvoir à Didier SIMON

Sylvie HINGANT donne pouvoir à Véronique GLEYZE

Pascale HAURIE donne pouvoir à Marina BANCON à compter du point n°4 (élection des vice-présidents)

Geneviève Darrieussecq : Chers collègues bonsoir. En tant que Présidente sortante, je vais installer le nouveau conseil communautaire et faire l'appel.

APPEL

Le conseil est installé. Je vous remercie tous de votre présence, et la salle est pleine comme un œuf.

Je vais maintenant me retirer et laisser la conduite de la séance sous la Présidence du doyen d'âge, qui était normalement Christian Cenet, mais étant donné qu'il ne peut pas venir ce soir, c'est Jean-Paul Gantier qui est juste après lui.

Jean-Paul Gantier : Bonsoir, nous allons procéder à l'élection de la nouvelle présidence. C'est un suffrage direct, à scrutin secret, uninominal à trois tours. Nous passerons les uns et les autres à l'isoloir, après avoir pris les bulletins, pour les déposer dans l'urne.

Je propose de désigner le secrétaire de séance, qui pourrait être Pierre Mallet si tous le monde est d'accord.

M. Pierre MALLET est désigné secrétaire par le conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code précité, applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

Nous devons maintenant désigner 2 assesseurs pour le bureau de vote, qui vont être chargés du contrôle des opérations électorales. Je vous propose de désigner les plus jeunes, il s'agit de Lætitia TACHON et Nicolas TACHON, si vous êtes d'accord.

Y a t-il des candidats pour la Présidence ?
Geneviève Darrieussecq. Pas d'autre candidat.

Je donne la parole à Geneviève Darrieussecq.

Geneviève Darrieussecq : Simplement un petit mot à tous, pour dire que j'ai assuré la présidence de cette agglomération depuis septembre 2009, et je mesure ce que nous avons construit depuis 4 ans et demi. Notre collectivité était une juxtaposition de communes. Elle est devenue un territoire de 18 communes au destin commun et solidaires avec respect de l'identité de chaque commune. Nous avons fixé un cap au Marsan et à son développement grâce à tous les documents d'aménagement que nous avons ensemble conçus : les SCOT, DAC, PLH, PGD, Plan d'accessibilité, plan climat territorial, Schéma des pistes cyclables et j'en passe. Nous poursuivrons activement le développement du Marsan dans le respect de ces documents bien sûr, mais avec toujours autant d'énergie. Je voulais quand même vous dire que nous sommes dans une période charnière de nos équilibres territoriaux. La période qui s'annonce est à la fois passionnante et sera excessivement exigeante. Depuis 2010 les lois se succèdent ; on fait et on défait. 2010 : création du conseiller territorial, disparition de la compétence générale, obligation pour toutes les communes d'adhérer à un EPCI, taille minimale retenue aussi pour les intercommunalités ça a mené beaucoup de réunions, notamment préfectorales pour arriver à un résultat assez satisfaisant dans notre département. 2012 : nouveau gouvernement ; exit le conseiller territorial, retour de la compétence générale, redéfinition des cantons. Nous arrivons en 2014 ; nouveau 1^{er} ministre ; il est question de diminuer les régions par 2, la disparition programmée des conseils généraux, la re-disparition de la compétence générale, et 2 niveaux retenus ; les régions et les intercommunalités. Vous avez bien compris que les intercommunalités étaient un élément clé du développement des territoires et identifiées comme tels depuis de nombreuses années, puisque non seulement leur présence n'est pas discutée mais en plus elles auront un rôle majeur à jouer dans les années à venir. Tout cela bien sûr a été commandé par des contingences économiques mais aussi par un souci d'efficacité et de simplification. Autant dire que les enjeux d'avenir pour nous sont majeurs ; mutualisation des services, il faut que nous fassions un schéma avant la fin de l'année ; prise de compétences nouvelles . Et sûrement enjeu de taille à venir, justement la taille de nos agglomérations qui sera peut-être à redéfinir et à discuter. Je souhaite qu'ensemble nous choissions et nous ne subissions pas. Ce n'est qu'avec un conseil soudé et conscient de ces enjeux que nous avancerons sereinement et efficacement. Je vous donne l'assurance que notre destin sera partagé et que nous poursuivrons à travailler dans une organisation où chacun et chaque commune aura sa place. Avec un seul but ; servir nos concitoyens et les servir certainement dans l'évolution aussi de la vie, de la société et de la structuration de la société. Voilà tout simplement ce que je voulais vous dire pour asseoir ma candidature.

Jean-Paul Gantier : Je propose que les assesseurs s'approchent et je vais procéder à l'appel de chacun d'entre vous pour le vote.

Élection du Président

Se déclare candidate Mme Geneviève DARRIEUSSECQ.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- bulletins blancs ou nuls : 10
- suffrages exprimés : 52
- majorité absolue : 27

Mme DARRIEUSSECQ a obtenu 52 voix.

Mme DARRIEUSSECQ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Présidente, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

La séance se poursuit sous la présidence de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, installée dans ses fonctions de présidente.

Geneviève Darrieussecq : Je voudrais d'abord vous remercier de votre confiance et de votre très très large confiance. Ça fait à la fois chaud au cœur et ça me donne aussi beaucoup de responsabilités. Mais les responsabilités, nous allons les partager parce que ceux qui travaillent avec moi - je dis cela pour les jeunes nouveaux qui nous ont rejoints – savent qu'on les partagent. Je veux vous dire que c'est dans cet esprit que nous allons continuer de travailler. C'est vrai qu'il y a beaucoup de nouveaux élus ici dans cette salle. Cette salle qui est aussi pleine, parce que vous savez que nous avons modifié un petit peu les règles de représentativité dans l'intercommunalité après une loi qui souhaitait que la représentation soit liée à la démographie des communes. Nous avons réduit pour certaines communes le nombre de représentant, dix communes du Marsan qui n'ont plus qu'un seul représentant au niveau du conseil au lieu de 2. Comme je m'y étais engagée quand nous avons voté cette nouvelle représentativité dans l'intercommunalité, les suppléants de ces 10 communes pourront néanmoins continuer à siéger dans notre instance et au conseil communautaire ; même s'ils n'ont pas de vote ils pourront même y intervenir. Je pense qu'il faut que la parole soit le plus large possible, c'est pour cela que nous sommes si serrés dans cette salle qui n'est pas extensible. Vous savez que j'ai toujours pensé, et que je continue de penser, que chaque commune ait sa liberté d'expression ; pour défendre d'abord les intérêts qu'elle pense vouloir défendre pour sa commune mais aussi pour défendre sa vision de l'agglomération et son souhait de développement de sa commune au sein de l'agglomération. Nous ne serons d'autant plus fort et respectueux de chacun qui si nous fonctionnons sur la base de la recherche permanente du consensus et de l'intérêt de l'ensemble du territoire. Il en a toujours été ainsi depuis 4 ans et demi et nous allons poursuivre. Je peux vous assurer que je mettrai un point d'honneur à ce que cela se poursuive dans ce sens.

Le travail il y en aura, je vous l'ai dit, je vous ai parlé des grands axes. Je vais vous parler un peu de ce que je vois comme fonctionnement de notre collectivité. Beaucoup de travail se fera au niveau des commissions. Ce travail en commission nous a permis d'avancer, d'élaborer ensemble tous nos documents de planification. Chaque commission sous ma présidence s'est toujours réunie librement à l'initiative de son vice-président, selon les besoins qu'il estimait nécessaires. Ce mode de fonctionnement doit, pour cela, plus que jamais continuer, et continuera. Pour ce faire, nous instituerons dans nos statuts la possibilité de faire participer dans ces commissions des élus des conseils municipaux, membres de l'agglomération, mais qui ne sont pas conseillers communautaires. Il est important que chaque maire puisse décider d'envoyer des conseillers municipaux qui ne sont pas membres du conseil communautaire, mais qui ont des compétences ou qui traitent des dossiers dans leurs communes. C'était déjà le cas dans la pratique, mais compte tenu de l'évolution de ces règles législatives, je crois qu'il faut continuer dans ce sens, pour que ce travail en commission soit partagé par le plus grand nombre.

Pour que ce travail en commission soit plus efficace, je proposerais aussi un nombre de commission réduit à 6. Tout simplement pour avoir des commissions qui puissent travailler de façon plus transversale et pour que chacun ait une vue plus large des problèmes. Hormis les commissions voirie et finances qui sont excessivement spécifiques et qui continueront à fonctionner comme auparavant, je proposerai 6 commissions transversales dans lesquelles chaque commune pourra si elle le souhaite, être représentée par 2 élus communautaires ou non, à charge pour ces représentants de venir à 2 ou pas. Ce sera au gré des ordres du jour. Ces commissions seront d'ailleurs menées souvent par plusieurs vice-présidents puisqu'elles seront transversales. Ces commissions sont les suivantes :

- « Développement économique et Aménagement » où bien sûr nous aurons tous les sujets relatifs au foncier, zone d'activité, formation, Enseignement supérieur, Recherche, Politique contractuelles, THD, développement économique sous toutes ses formes.

- « Rayonnement communautaire » tourisme, culture, lecture publique, communication et marketing territorial.

- « Cohésion sociale » avec l'action sociale, la politique de la ville, le logement, l'habitat, les gens du voyage

- « Développement durable » avec le PNU, les pistes cyclables, les transports, la transition énergétique, l'accessibilité

- « La voirie »

- « Les finances »

Chaque commission pourra donc créer des comités de pilotages spécifiques si elle le souhaite, voire même des commissions extra-communautaire si elles souhaitent faire partager ces réflexions avec le monde associatif ou d'autres institutions.

Nous allons ensuite voter dans quelques instants pour le bureau communautaire, qui sera composé de vice-présidents qui sont de droit dans le bureau communautaire et de tous les maires. Je vous propose qu'il soit composé des vice-présidents et de tous les maires. Dans cette collectivité il y a classiquement un bureau communautaire qui est appelé le bureau des maires. Cela doit à mon sens se poursuivre de cette façon. Ce bureau se réunit une fois par mois et de toute façon systématiquement avant chaque conseil communautaire.

Tout projet de délibération sera donc soumis à la validation du bureau avant d'être présenté en conseil communautaire et en cas de désaccord le projet sera retiré ou retravaillé et présenté à nouveau à un bureau ultérieur. D'un point de vue pratique, si les membres du bureau ont toujours eu à leur disposition l'ordre du jour du conseil à venir et une explication orale des délibérations techniques, il a parfois été difficile pour des raisons d'organisation d'y présenter toutes les délibérations arrêtées. C'est un des points que je souhaite faire évoluer et je demanderais aux services d'améliorer fortement cela et de pouvoir faire en sorte que le bureau dispose de tous les éléments du conseil quand il se réunira. Avec les outils de dématérialisation que nous avons aujourd'hui, on devrait pouvoir faciliter tout cela pour que chaque membre du bureau ait les délibérations en projet. Bien sûr comme d'habitude, chaque maire pourra inscrire un point à l'ordre du jour, qui lui semblera important. Le bureau devra continuer, à mon sens, d'être le lieu régulier d'échange sur tous les dossiers de l'agglomération ; du projet à la réalisation et une instance d'information sur le suivi technique et financier.

Pour faciliter le travail de chacun, les élus disposeront d'ailleurs à partir de demain je crois, de bureaux spécifiques et d'une salle de réunion avec ordinateur et téléphones, qui ont été créés au 1^{er} étage pour les élus.

Nous pourrions faire des bureaux décentralisés comme nous l'avons fait en 2014 ; ça nous fait très plaisir d'aller dans chaque commune. C'est particulièrement sympathique et nécessaire de nous délocaliser de temps en temps.

La Présidence ; je continuerai à être disponible et mobilisée à chaque instant sur le terrain. Apte à me déplacer sur le territoire chaque fois que ce sera nécessaire. Ce qui étaient élus dans la dernière mandature savent combien j'aime aller dans chaque commune.

Les vice-présidences ; nous allons voter dans le moment qui vient. Toujours dans une optique d'efficacité et pour que les élus puissent s'emparer des compétences de notre agglomération et préparer les nouveaux enjeux, que nous allons rencontrer je souhaite augmenter le nombre de vice-présidences et le porter à 12. C'est la délibération suivante. Il me semble que nous pouvons ouvrir ces vice-présidences à des élus communautaires, y compris non-maire, sur des problèmes spécifiques où leur expertise est reconnue.

Enfin, je souhaite également donner une délégation spécifique à chaque maire qui le souhaite et qui ne serait pas vice-président.

Nous avons bien sur une administration support ici à l'agglomération. Cette administration est aussi aux service de toutes les communes, qui doivent pouvoir s'appuyer sur la disponibilité, les compétences techniques et juridiques des services. Toutes les communes pourront continuer à recevoir une aide technique dans le montage de leurs dossiers, que ce soit en urbanisme, en réglementation...

C'était un point de fonctionnement qui est très important. C'est le fonctionnement qui fait que les choses se passent bien et que les enjeux et les décisions sont partagés par tous ; quelque fois on n'est pas d'accord, mais c'est quand même de la discussion, c'est quand même quelque fois de la confrontation que sont nés un petit peu tous les grands documents. Je pense au SCOT par exemple que nous allons devoir arrêter vers le mois de juin. Nous avons discuté très très longtemps, je pense notamment sur l'habitat, mais c'est de ces échanges que l'on est arrivé à trouver quelque chose qui était acceptable par tout le monde. Je crois qu'il faut que nous poursuivions dans ce sens, et toujours avec beaucoup de respect les uns pour les autres.

Il y a beaucoup de formalisme dans cette séance. Il y a eu un formalisme important pour l'élection de la présidence, je veux vous redire combien je suis touchée du résultat de cette élection. Ça me fait un grand honneur je vous assure, beaucoup de fierté aussi et aussi beaucoup d'humilité parce que je sais que nous allons nous engager dans une période qui ne va pas être si simple que ça, où les enjeux vont être très importants et où je veux vraiment que nous allions tous de façon forte et engagée.

Nous avons des enjeux majeurs, et nous les atteindrons ; on doit choisir et pas subir. Je préfère que nous choissions notre mode de développement que de le subir par une loi qui s'imposera après à nous, potentiellement comme les choses arrivent si l'on se sait pas être performant avant et être dans l'avenir et la prospective.

Il y a du formalisme ; nous devons tous voter à bulletin secret. Vous ne vous déplacerez plus, c'est une urne qui va passer. Je vous sent soulagés. Il devrait vous être fournis des papiers blancs sur lesquels vous écrirez.

Je vous propose de passer à la première délibération qui est la fixation du nombre de vice-présidents.

01 - Objet : Renouvellement du conseil de communauté - Fixation du nombre de vice-présidents.

Madame la Présidente précise que, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le bureau de la communauté d'agglomération est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. En l'espèce, le nombre maximum de vice-présidents que le conseil communautaire peut fixer est donc de 12.

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux-tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Ouï l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire (61 pour et 1 abstention : M. ANTUNES),

Vu les dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze,

Considérant que l'organe délibérant peut toutefois, à la majorité des deux-tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Fixe à 12 le nombre de vice-présidents pour le Marsan Agglomération.

La Présidente : Je vais vous demander une petite suspension de séance de 10 minutes, parce que nous devons envoyer les documents en préfecture, et nous passerons après à l'élection des vice-présidents.

Reprise de la séance

La Présidente : Je vous propose de reprendre notre séance. Nous allons voter vice-président par vice-président, donc vous ne mettez qu'un nom sur le papier et vous ne mettez qu'un papier dans l'urne à chaque fois. Ne compliquons pas les choses s'il vous plaît, je vous demande un peu de vigilance. Pour chaque vice-présidence, je vous donnerai une proposition que fait la Présidente, et je demanderai s'il y a une autre candidature, et nous voterons en fonctions. J'ai rencontré tous les maires où je leur ai dit mon souhait d'évolution. Il y avait peu de vice président avant que je sois élue, il y en a un peu plus depuis que je suis présidente. Je veux qu'il y ait un maximum de personnes qui participent au travail de l'agglomération. Il y a vraiment beaucoup de domaine à faire évoluer. Certains ont des compétences particulières à mettre au service de la collectivité, donc je souhaite qu'il y ait 4 vice-présidence pour Mont-de-Marsan, 2 pour Saint-pierre-du-Mont et 6 pour les communes rurales. Ce qui fait un équilibre de 6 pour le bloc urbain et 6 pour les communes rurales, qui me paraît être un équilibre correcte. Ce n'est pas du tout fonction de la population puisque le bloc urbain a 80 % de la population, donc vous voyez que les choses sont quand même bien équilibrées. Il y a une grande participation des communes rurales.

Nous allons voter pour le **premier vice-président**, et je vous propose Pierre Mallet.

Y a t-il une autre candidature ? Non.

Se déclare candidat M. Pierre MALLET.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

- bulletins blancs ou nuls : 10

- suffrages exprimés : 52

- majorité absolue : 27

M. MALLET a obtenu 52 voix.

M. MALLET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo. Je l'encourage à me rejoindre, je me sent seule. Pierre Mallet sera en charge du développement économique, l'Aménagement, les Politiques contractuelles et les Ressources Humaines. Il sera aidé par beaucoup de conseillers délégués.

Pierre Mallet : Je vais être très court parce que la soirée va être très longue, mais je voudrais néanmoins vous dire tout le plaisir que j'ai à revenir dans cette assemblée. J'espère que nous allons travailler comme nous l'avons fait les dernières années, c'est à dire dans l'intérêt général. C'est une enceinte très particulière pour moi ; nous devons penser et réfléchir à l'échelle du territoire. Pour les maires des communes rurales c'était nouveau, aujourd'hui nous avons bien compris ce fonctionnement. Il est heureux que nous soyons associés à ces décisions et j'espère que ce mandat sera aussi le mandat où notre territoire sera encore plus affirmé. Merci encore pour cette élection.

Nous allons voter pour le **deuxième vice-président**, et je vous propose Dominique Clavé.

Y a t-il une autre candidature ? Non.

Se déclare candidat M. Dominique CLAVE.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- bulletins blancs ou nuls : 8
- suffrages exprimés : 54
- majorité absolue : 28

M. CLAVE a obtenu 54 voix.

M. CLAVE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo. Dominique Clavé sera chargé de la voirie, du Pôle d'Échange Multimodal et du Centre Technique.

Dominique Clavé : Je voulais vous remercier pour la confiance que vous nous accordez. Il y a énormément de nouveaux, moi je suis un ancien, il y a 2 ans que je suis maire alors rassurez-vous. La commission n'est peut-être pas la plus compliquée mais c'est certainement la plus exposée, car nous connaissons tous des routes en mauvais état, nous en avons tous une dans nos villages. Nous essayerons d'y remédier, nous avons 6 ans pour y arriver et nous ferons avec les moyens que nous auront. Nous espérons que dans 6 ans les choses aillent nettement mieux. Je vous remercie.

Nous allons voter pour le **troisième vice-président**, et je vous propose Hervé Bayard.

Y a t-il une autre candidature ? Non.

Se déclare candidat M. Hervé BAYARD.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- bulletins blancs ou nuls : 15
- suffrages exprimés : 47
- majorité absolue : 24

M. BAYARD a obtenu 47 voix.

M. BAYARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo. Hervé Bayard sera chargé des finances et de la stratégie budgétaire.

Hervé Bayard : Un tout petit mot, pour vous remercier de cette élection et vous remercier de votre confiance. Les finances c'est le nerf de la guerre donc c'est ce qui va nous permettre de développer les différentes politiques dans les différents domaines. Dans un contexte assez contraint, une commission qui sera amenée à beaucoup se réunir, à beaucoup travailler et à faire preuve de beaucoup d'imagination. Merci à tous.

Nous allons voter pour le **quatrième vice-président**, et je vous propose Joël Bonnet.

Y a t-il une autre candidature ? Non.

Se déclare candidat M. Joël BONNET.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- bulletins blancs ou nuls : 15
- suffrages exprimés : 47
- majorité absolue : 24

M. BONNET a obtenu 47 voix.

M. BONNET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo. Joël Bonnet sera en charge du Tourisme, de la Communication et du Marketing Territorial.

Joël Bonnet : Je vais être très court. Simplement je tenais à vous remercier pour cette élection. Je souhaite m'intégrer dans le bon fonctionnement de cette communauté. J'essaierai avec l'ensemble des personnes qui travailleront avec moi, d'apporter notre pierre à l'édifice, de façon à ce que notre territoire continue à se développer. Merci.

Nous allons voter pour le **cinquième vice-président**, et je vous propose Jean-Yves Paronnaud.

Y a t-il une autre candidature ? Non.

Se déclare candidat M. Jean-Yves PARONNAUD.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- bulletins blancs ou nuls : 11
- suffrages exprimés : 51
- majorité absolue : 26

M. PARONNAUD a obtenu 51 voix.

M. PARONNAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé cinquième vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo. Jean-Yves Paronnaud aura la délégation du Parc Naturel Urbain et des voies cyclables.

Jean-Yves Paronnaud : Je voudrais vous remercier pour le résultat de ce vote, je me sent honoré. Le développement durable on va le continuer. Il y a un dossier qui nous tiens particulièrement à cœur la Présidente et moi, c'est le Parc Naturel Urbain. J'espère que lors de ce mandat il va se finaliser.

Nous allons voter pour le **sixième vice-président**, et je vous propose Muriel Crozès.
Y a t-il une autre candidature ? Non.
Se déclare candidate Mme Muriel CROZES.
Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- bulletins blancs ou nuls : 10
- suffrages exprimés : 52
- majorité absolue : 27

Mme CROZES a obtenu 52 voix.

Mme CROZES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée sixième vice-présidente, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo. C'est bien qu'il y ait une femme, ça me fait plaisir. Muriel Crozès s'occupera de Cohésion Sociale et d'Insertion.

Muriel Crozès : Je vous remercie. C'est un domaine dans lequel j'ai une expertise et je mettrais tout le meilleur de moi-même pour réaliser le mieux sur la communauté, avec l'expertise et les connaissances que j'ai. Merci à tout le monde.

Nous allons voter pour le **septième vice-président**, et je vous propose Jean-Paul Le Tyrant
Y a t-il une autre candidature ? Non.
Se déclare candidat M. Jean-Paul LE TYRANT.
Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- bulletins blancs ou nuls : 16
- suffrages exprimés : 46
- majorité absolue : 24

M. LE TYRANT a obtenu 46 voix.

M. LE TYRANT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo. Jean-Paul Le Tyrant sera en charge du Logement et de l'Habitat.

Jean-Paul Le Tyrant : Je voudrais vous remercier pour la confiance que vous m'avez faites. Depuis 4 ans je m'occupe du logement. Je crois qu'il y a beaucoup de travail à effectuer à la communauté d'agglomération et on va continuer dans le même sens. Merci.

Nous allons voter pour le **huitième vice-président**, et je vous propose Bertrand Tortigue.
Y a t-il une autre candidature ? Non.
Se déclare candidat M. Bertrand TORTIGUE.
Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- bulletins blancs ou nuls : 14
- suffrages exprimés : 48
- majorité absolue : 25

M. TORTIGUE a obtenu 48 voix.

M. TORTIGUE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé huitième vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo. Bertrand Tortigue sera en charge de la mobilité, des transports et de l'accessibilité.

Bertrand Tortigue : Merci à vous madame la Présidente de m'avoir accordé votre confiance et de me proposer cette vice-présidence. Merci à vous tous aussi pour la confiance et pour cette élection. J'appartenais dans la dernière mandature à la commission transports et depuis 3 ans je me suis occupé de l'accessibilité à Mont-de-Marsan et je souhaite que d'ici 4 ou 5 ans, puisqu'il va y avoir une nouvelle loi et un nouveau décret d'application, que nous soyons tous ad hoc dans nos communes respectives sur le sujet d'accessibilité. Merci à tous.

Nous allons voter pour le **neuvième vice-président**, et je vous propose Delphine Salembier.

Y a t-il une autre candidature ? Oui. Éric Mezrich.

Se déclarent candidats :

- Mme Delphine SALEMBIER
- M. Éric MEZRICH.

Éric Mezrich : Merci madame la Présidente, je voulais juste dire un mot pour préciser le sens de ma candidature. Vous l'avez dit dans votre message tout à l'heure. J'ai relevé 2 points dans ce message ; « travailler pour un destin partagé » et que « chaque commune aura toute sa place ». Je dois dire que je souscrit pleinement à ce propos. Cette collectivité est avant tout une assemblée de projets et doit fonctionner avec la participation de l'ensemble des élus, dans la recherche d'un consensus permanent. Vous l'avez dit tout à l'heure et c'est vrai, dans cette assemblée tout le monde n'est pas toujours d'accord, et c'est le débat qui doit exister au sein de cette assemblée avant les votes. Je voulais simplement apporter une nouvelle pierre à cet édifice, je pense l'avoir fait lors de la précédente mandature. Je souhaite continuer à porter des projets structurants pour notre territoire au service de l'ensemble de ses habitants, tout en respectant l'intégrité de chaque commune. Je vous remercie.

La Présidente : Donc vous avez la candidature de Delphine Salembier que je vous propose et Éric Mezrich qui vient de vous donner les raisons de sa candidature. Ce sont les Politiques Culturelles qui sont en jeux.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 60
- majorité absolue : 31

Ont obtenu :

- Mme SALEMBIER : 45 voix
- M. MEZRICH : 15 voix.

Mme SALEMBIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée neuvième vice-présidente, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo. Delphine Salembier s'occupera donc des Politiques Culturelles.

Delphine Salembier : Merci pour votre confiance. Je fais partie effectivement des nouveaux élus, je serais donc un regard neuf sur la diversité et la richesse du patrimoine culturel que nous avons déjà en place, et surtout je saurais m'appuyer sur les compétences qui sont déjà en cours.

Nous allons voter pour le **dixième vice-président**, et je vous propose Frédéric Carrère.

Y a t-il une autre candidature ? Non.

Se déclare candidat M. Frédéric CARRERE.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

- bulletins blancs ou nuls : 11

- suffrages exprimés : 51

- majorité absolue : 26

M. CARRERE a obtenu 51 voix.

M. CARRERE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé dixième vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo. Frédéric Carrère sera en charge du Développement Numérique et du très Haut Débit.

Frédéric Carrère : Je tenais à vous remercier pour la confiance que vous m'avez exprimée à travers ce vote. Comme vous le savez, l'aménagement numérique est un facteur décisif d'attractivité et de compétitivité pour notre territoire, pour cela, sachez madame la Présidente, mesdames et messieurs les conseillers communautaires que je ferais preuve d'engagement pour réussir dans cette mission.

Nous allons voter pour le **onzième vice-président**, et je vous propose Jean-Marie Esquié.

Y a t-il une autre candidature ? Non.

Se déclare candidat M. Jean-Marie ESQUIE.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

- bulletins blancs ou nuls : 11

- suffrages exprimés : 51

- majorité absolue : 26

M. ESQUIE a obtenu 51 voix.

M. ESQUIE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé onzième vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente : Jean-Marie Esquié sera chargé de la Formation, l'Enseignement supérieur, la Recherche, l'Éducation et Enfance et Jeunesse.

Jean-Marie Esquié : Merci madame la Présidente, merci mesdames et messieurs les conseillers. En tant qu'ancien professionnel du domaine et militant, je suis très heureux que vous ayez mis ce thème au centre de vos préoccupations. Nous sommes dans un pays de rugby, j'essaierai de concrétiser cet essai avec le style et la manière. Je vous remercie.

Nous allons voter pour le **douzième vice-président**, et je vous propose Thierry Socodiabéhère.

Y a-t-il une autre candidature ? Non.

Se déclare candidat M. Thierry SOCODIABÉHERE.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

- bulletins blancs ou nuls : 13

- suffrages exprimés : 49

- majorité absolue : 25

M. SOCODIABÉHERE a obtenu 49 voix.

M. SOCODIABÉHERE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé douzième vice-président, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente : Bravo.Thierry Socodiabéhère sera en charge de Transition, de Performance énergétique et de la gestion des rivières.

Thierry Socodiabéhère : Vous m'aviez annoncé beaucoup de travail, je sais qu'il y en aura. Je remercie cette assemblée de m'avoir accordée sa confiance, charge à moi de restituer à cette assemblée cette confiance ainsi qu'au territoire. Merci.

La Présidente : Bien, je crois que nous avons nos 12 vice-présidents. Je vous propose de passer maintenant au vote du bureau.

Les vice-présidents sont de droit membre du bureau, par contre je souhaiterais qu'il y ait au niveau de ce bureau tous les autres maires, qui n'ont pas de vice-présidence mais qui auront tous une délégation, que je prendrais par arrêté la semaine prochaine.

Donc nous devons voter pour les faire rentrer dans le bureau.

Normalement il faut voter un par un. Si tous le monde est d'accord, je vous propose de faire une liste.

Gérard Apesteguy : Nous ne pouvons pas voter rien que sur le principe ? Qu'il y ai les 18 maires et les 6 vice-présidents non maires. Comme cela ça règle tous les problèmes.

La Présidente : Ça ne règle pas le problème, il faut un vote. Je vous propose de voter sur une liste complète, les 10 maires, dont il faut écrire le nom. Si vous acceptez on fait une liste, mais il me faut l'unanimité. Il n'y a pas de vote contre ? Pas d'abstention ? C'est parfait, nous préparons la liste.

Le temps de la préparation, nous allons continuer l'ordre du jour.

Tous les organismes pour lesquelles nous votons maintenant, effectivement nous le faisons parce que c'est urgent ; il faut qu'ils passent leurs budgets. Nous sommes quand même en grosse difficulté avec ces élections qui ont été retardées de 15 jours et le vote du budget qui est resté pour la fin du mois d'avril.

Objet : Désignation des membres au sein des organismes extérieurs – Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Marsan.

Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ

Le Marsan Agglomération exerce la compétence en matière d'action sociale.

Dans ce cadre, il a été créé un établissement public administratif dénommé CIAS du Marsan, auquel le Marsan Agglomération a délégué ladite compétence dans son ensemble.

Le CIAS du Marsan est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par le Marsan Agglomération dans les conditions suivantes:

La désignation des membres du CIAS est prévue à l'article R. 123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui prévoit que ce conseil se compose du président de l'EPCI et en nombre égal de:

- 8 à 16 membres titulaires désignés au sein des conseillers communautaires,
- 8 à 16 membres désignés en dehors de l'assemblée délibérante par arrêté du président de l'EPCI, comprenant obligatoirement : un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, un représentant des associations familiales proposées par l'Union départementale des associations familiales, un représentant des associations départementales de retraités et personnes âgées, un représentant des associations départementales de personnes handicapées.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire du Marsan Agglomération, il convient donc de désigner de nouveaux membres au sein du Conseil d'Administration du CIAS.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles;

Vu les statuts du Marsan Agglomération et notamment l'article 5.C.2° relatif à la compétence "Actions sociales";

Considérant que suite au renouvellement du conseil communautaire du Marsan Agglomération, il convient de fixer la composition du conseil d'administration du CIAS et de désigner de nouveaux membres;

Considérant que l'article R.123-29 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste;

Fixe le nombre de membres au conseil d'administration à 16 (8 pour le collège des élus et 8 pour le collège des associations).

Décide de procéder à l'élection des représentants du Marsan Agglomération au conseil d'administration du CIAS du Marsan, au scrutin de liste.

Fixe la liste des candidats comme suit, après appel à candidatures :

- M. Christian CENET
- Mme Catherine DUPOUY-VANTREPOL
- Mme Muriel CROZES
- Mme Lætitia TACHON
- M. Gérard APESTEGUY
- M. Jean-Marie ESQUIE
- M. Jean-Max CROZES
- M. Xavier DUMOULIN
- M. Didier SIMON

Au terme du premier tour de scrutin, ont obtenu :

- M. Christian CENET : 60 voix
- Mme Catherine DUPOUY-VANTREPOL : 60 voix
- Mme Muriel CROZES: 60 voix
- Mme Lætitia TACHON : 57 voix
- M. Gérard APESTEGUY : 59 voix
- M. Jean-Marie ESQUIE : 60 voix
- M. Jean-Max CROZES : 60 voix
- M. Xavier DUMOULIN : 39 voix
- M. Didier SIMON : 25 voix

Sont élus à la majorité absolue :

- M. Christian CENET
- Mme Catherine DUPOUY-VANTREPOL
- Mme Muriel CROZES
- Mme Lætitia TACHON
- M. Gérard APESTEGUY
- M. Jean-Marie ESQUIE
- M. Jean-Max CROZES
- M. Xavier DUMOULIN

Précise que les représentants du collège des associations seront nommés par arrêté de la présidente du Marsan Agglomération.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Désignation des membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Marsan

Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ

Le Marsan Agglomération exerce la compétence en matière de tourisme et d'équipements touristiques. Afin de faciliter l'exercice de cette compétence, il a été créé un établissement public industriel et commercial dénommé "Office de Tourisme du Marsan", auquel le Marsan Agglomération a délégué plusieurs attributions en matière de tourisme.

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme du Marsan, ce dernier est administré, sous l'autorité d'un Président, par un Comité de Direction, formé de 9 représentants titulaires et 9 suppléants choisis parmi les membres de l'organe délibérant sur proposition du président de l'EPCI et de 6 représentants titulaires et de 6 suppléants représentant les activités liées au tourisme et choisis par les fédérations et organismes représentatifs.

Les représentants du Comité de Direction sont désignés pour la durée de leur mandat pour les conseillers communautaires, et jusqu'au renouvellement du conseil communautaire pour les socioprofessionnels.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire du Marsan Agglomération, il convient donc de désigner de nouveaux membres au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme du Marsan.

Les dispositions du code du tourisme ne précisant pas les modalités de désignation des représentants de l'organe délibérant, il est proposé au conseil communautaire d'effectuer l'élection au scrutin secret uninominal avec liste.

Où l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme et notamment les articles L. 133-5 et R. 133-1 à 18 ;

Vu les statuts du Marsan Agglomération et notamment l'article 5.C.1° relatif à la compétence "Développement touristique et promotion de l'agglomération" ;

Vu les statuts de l' "Office de Tourisme du Marsan" organisé juridiquement en Établissement Public Industriel et Commercial ;

Considérant que suite au renouvellement du conseil communautaire du Marsan Agglomération, il convient de désigner de nouveaux membres au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme du Marsan ;

Sur proposition de la liste suivante par la présidente du Marsan Agglomération :

<p><u>Au titre des membres titulaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Geneviève DARRIEUSSECQ- Mme Marie-Christine BOURDIEU- M. Bruno ROUFFIAT- M. Bertrand TORTIGUE- M. Jean-Yves PARONNAUD- M. Guy SIBUT- M. Joël BONNET- Mme Véronique GLEYZE- M. Jean-Louis DARRIEUTORT	<p><u>Au titre des membres suppléants:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Marie-Christine LAMOTHE- M. Christian CENET- M. Gilles GARRABOS- M. Joël MALLET- Mme Marie DENYS- M. Pierre MALLET- Mme Chantal DAVIDSON- M. Olivier BOISSE- Mme Janet DELETRE
---	---

Décide de former le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Marsan comme suit :

- ↳ 9 conseillers communautaires titulaires et autant de conseillers suppléants.
- ↳ 6 représentants des professions et activités liées au tourisme :
 - 1 représentant du Comité Départemental du Tourisme (+ 1 suppléant)
 - 1 représentant des restaurateurs (+ 1 suppléant)
 - 1 représentant des hôteliers (+ 1 suppléant)
 - 1 représentant des meublés touristiques et des chambres d'hôtes (+ 1 suppléant)
 - 1 représentant des commerces (Association des Forces Vives du Marsan) (+ 1 suppléant)
 - 1 représentant des activités de loisirs (+ 1 suppléant).

Décide de procéder à l'élection des représentants du Marsan Agglomération au Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Marsan au scrutin secret uninominal avec liste.

Au terme du premier tour de scrutin, ont obtenu :

<p><u>Au titre des membres titulaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Geneviève DARRIEUSSECQ : 62 voix- Mme Marie-Christine BOURDIEU : 62 voix- M. Bruno ROUFFIAT : 62 voix- M. Bertrand TORTIGUE : 62 voix- M. Jean-Yves PARONNAUD : 62 voix- M. Guy SIBUT : 62 voix- M. Joël BONNET : 62 voix- Mme Véronique GLEYZE : 62 voix- M. Jean-Louis DARRIEUTORT : 58 voix	<p><u>Au titre des membres suppléants:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Marie-Christine LAMOTHE : 62 voix- M. Christian CENET : 62 voix- M. Gilles GARRABOS : 62 voix- M. Joël MALLET : 62 voix- Mme Marie DENYS : 59 voix- M. Pierre MALLET : 60 voix- Mme Chantal DAVIDSON : 59 voix- M. Olivier BOISSE : 59 voix- Mme Janet DELETRE : 59 voix
---	---

Sont élus à la majorité absolue :

<p><u>Au titre des membres titulaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Geneviève DARRIEUSSECQ- Mme Marie-Christine BOURDIEU- M. Bruno ROUFFIAT- M. Bertrand TORTIGUE- M. Jean-Yves PARONNAUD- M. Guy SIBUT- M. Joël BONNET- Mme Véronique GLEYZE- M. Jean-Louis DARRIEUTORT	<p><u>Au titre des membres suppléants:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Marie-Christine LAMOTHE- M. Christian CENET- M. Gilles GARRABOS- M. Joël MALLET- Mme Marie DENYS- M. Pierre MALLET- Mme Chantal DAVIDSON- M. Olivier BOISSE- Mme Janet DELETRE
---	---

Précise que les représentants des professions et activités liées au tourisme seront choisis par les fédérations et organismes représentatifs. Le cas échéant, le Marsan Agglomération se chargera de l'organisation des élections des représentants pour les professions n'ayant pas de représentation. Les noms des représentants seront immédiatement communiqués à la Présidente du Marsan Agglomération, qui actera leur désignation par arrêté.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Suite à un incident technique (fumée noire dans la salle du conseil communautaire) la salle est évacuée et la séance est levée à 22h15.